



**Pour un audiovisuel public  
FORT ET INDÉPENDANT  
*le combat continue !***

## Radio France et ses auditeurs

Il n'y a pas de petite promo. Depuis le début de l'année, les auditeurs qui passent sur les antennes d'Ici (ex-France Bleu) se voient systématiquement demander quelle est leur « radio locale préférée » ou « la radio numéro un » de leur département ou de leur ville. Évidemment, la réponse attendue est « Ici Nord », « Ici Azur », « Ici Creuse », etc. Mais surtout pas « France Bleu », sinon à quoi bon avoir dépensé plusieurs millions d'euros pour changer de nom ? Alors, pour éviter le crash en direct, les standardistes sont chargés de faire répéter les auditeurs. On n'est jamais trop prudent. Par ailleurs, l'auteur de ces lignes a entendu à deux reprises dans le « Jeu des mille euros » une question portant sur le « nouveau nom de France Bleu ». Dans ce jeu, les questions sont censées être envoyées par les auditeurs. Pourquoi « censées », vous en doutez ?

## Le Télégramme et son éditorialiste

« Stop à l'agit-prop anti-Bolloré. » Dans son éditorial du 25 mai, Hubert Coudurier, directeur de l'information du *Télégramme*, revenait notamment sur la manifestation organisée la veille dans le Finistère par un ensemble de collectifs, dont les Soulèvements de la terre, pour dénoncer la mainmise et l'influence néfaste de Vincent Bolloré dans l'édition, la presse et les médias en général. La Société des journalistes du *Télégramme* (SJT) n'a pas apprécié, soulignant que « de nombreux journalistes de la rédaction ne se reconnaissent pas dans les propos tenus ». Le communiqué juge par ailleurs « trompeur de la part d'Hubert Coudurier de ne pas rappeler qu'il intervient lui-même en tant que chroniqueur sur la chaîne CNews ». La SJT souligne également que la « stratégie de conquête » de Bolloré sert « son idéologie et ses intérêts ». Mais face à l'édito du directeur de l'information, la SJT a dû se contenter d'un communiqué.

## Le Point et ses licenciés

Une soixantaine de licenciements, dont vingt-six journalistes pigistes. C'est l'ampleur du plan dévoilé en avril par la direction du *Point*. Cette dernière ne s'en cache pas : les suppressions de postes s'appuient sur le développement de l'intelligence artificielle (IA). Une première à notre connaissance, du moins d'une telle ampleur. Un collectif créé au sein de la rédaction dénonce le fait que la direction ait « tenu les délégués du personnel à l'écart, malgré leurs demandes répétées ». « Comble du cynisme, la direction a même conduit pendant plusieurs mois des tests d'IA auprès de certains réviseurs qu'elle s'apprêtait à licencier », ajoute le collectif. Ce dernier s'interroge également : « Sur quelle expertise s'appuie la direction pour juger des performances de l'IA en matière de correction et de vérification de l'information ? Et dans quelles proportions cet outil sera-t-il utilisé pour remplacer les rédacteurs ? » Détails que tout cela...

## Témoins Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

**Responsable de la publication:** Pablo Aiquel.

**Ont collaboré à ce numéro:**

**Textes:** Pablo Aiquel, Céline Autin, Houda Benalla, Éléonore Duplay, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Soraya Morvan-Smith, Sonia Reyne, Lionel Thompson.

**Photos:** Daniel Maunoury

**Illustrations :** Calorie Drulle

**Rédaction en chef:** Ludovic Finez.

**Secrétaire de rédaction:** Pablo Aiquel.

**Révision:** Francis Ambrois.

**Direction artistique:** Illaé Roc.

**Impression:** Alliages, 115 avenue Raspail, 94250 Gentilly. Tél. : 01 41 98 37 98.

**Commission paritaire:** 0928 S 06290.

**N° ISSN:** 1281-1343.

**Téléphone :** 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41  
**Courrier électronique :** [contact@snjcgtr.fr](mailto:contact@snjcgtr.fr)  
[www.snjcgtr.fr](http://www.snjcgtr.fr)  
[twitter.com/snjcgtr](http://twitter.com/snjcgtr)

### En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – [contact@snjcgtr.fr](mailto:contact@snjcgtr.fr) ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

# Témoins

Nouvelle série, n°97  
mai- juillet 2025

# Sommaire

## DOSSIER

Pour un audiovisuel public fort et indépendant, le combat continue !	4
Parlement : un texte imposé dans la douleur	5
Décryptage : holding, PDG unique, filiales, conseils d'administration	6
L'Ina absent des débats	8
Ici et France Télévisions : “La télévision et la radio, ce n'est pas le même média !”	8
Des attaques sur tout le continent européen	9
Rapports : quand la DGMIC et Laurence Bloch servent de simple caution	10
Radio France : la précarité au cœur de l'action	11
Une année record pour la section	12

## VIE SYNDICALE

Échanges : une journée pour mettre sur les rails les initiatives de demain	13
Fédération : le SNJ-CGT est désormais membre à part entière de la CGT Spectacle	14
VSS : une cellule de veille pour agir et protéger	16
Une journée d'étude et de formation le 28 novembre	16
Trois questions à... Pascale Heurtaux..	17
Spiil : enfin un cadre social pour la presse indépendante en ligne	18
Décret « aides à la presse » : une première victoire qui appelle à la vigilance	18

## ACTUS MÉDIAS

Prisma Media : le puits sans fond des suppressions de postes	19
AFP : lourd plan d'économies dans une rédaction déjà à l'o .....	19

## JURIDIQUE

20 Minutes : La cour d'appel reconnaît un « harcèlement » et une « discrimination »	20
---	----

## INTERNATIONAL

Entretien : “Fatigué et amaigri, Mumia est toujours aussi combatif”	21
Budapest : une assemblée générale de combat	22

# Historique !

**E**n juin dernier, la CGT a célébré ses cent trente ans en rassemblant cent trente secrétaires généraux de syndicats et cinq cents jeunes pour une journée de réflexion, conclue dans la soirée par des concerts, des débats et des témoignages de luttes sur la place de la mairie de Montreuil. Une fête qui marquera les esprits et à laquelle notre syndicat a participé activement, notamment avec trois jeunes femmes, déléguées syndicales, âgées de moins de trente-cinq ans. Elles illustrent l'avenir de notre syndicat confédéré. Et désormais également fédéré.

Car – c'est historique – au Congrès du SNJ-CGT de juin 2024, nous avons décidé de nous affilier à la Fédération CGT du spectacle, et cette décision a été largement approuvée par le Comité confédéral national (CCN), le parlement de la CGT. Ce vote est un signe de confiance de la part de nos camarades. Nous l'accueillons avec reconnaissance et humilité, car c'est maintenant que le travail commence.

Si cette affiliation se résume à notre intégration dans les instances dirigeantes de la fédération, si elle n'est qu'administrative, cette démarche aura échoué. C'est sur le terrain que nous verrons grandir notre action syndicale, notre coopération et nos luttes communes : qu'ils soient journalistes pigistes ou intermittents du spectacle, la négociation pour l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et travailleurs atypiques nous rassemble ; le renforcement des liens entre auteurs et autrices cégétistes, tout comme nos combats pour éviter que la bêtise naturelle du patronat français ne se serve de l'intelligence artificielle pour frapper nos emplois.

## Entretien la dynamique positive

La dynamique positive – de croissance, de rajeunissement, de féminisation – de notre syndicat nous amène à être plus actifs que jamais dans les espaces d'organisation des luttes des journalistes et des cégétistes : nous participerons en octobre au congrès de notre nouvelle fédération, à Noirmoutier, et à celui d'Eurocadres à Paris, en novembre à celui de l'Ugict à Metz, et nous prendrons toute notre part dans les travaux de préparation du 54<sup>e</sup> Congrès confédéral de juin 2026 à Tours.

La lutte contre la holding – inutile, dangereuse et coûteuse – proposée par la ministre de la Culture Rachida Dati, portée à bout de bras depuis des mois par nos camarades des sections CGT de toutes les entreprises de l'audiovisuel public, est un exemple de cette dynamique. Le dossier que nous leur dédions dans ce numéro est à la hauteur de ce combat phénoménal et inspirant.

## Le SNJ-CGT à la vice-présidence de la FEJ

C'est historique également : la Fédération européenne des journalistes (FEJ) s'est dotée d'une nouvelle direction, composée en majorité de journalistes qui ne sont pas intégrés dans une rédaction. Pas moins de cinq free-lances ou pigistes font partie du comité directeur, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président. Les défis sont grands, à commencer par la solidarité avec nos confrères et consœurs à Gaza, en Turquie et en Ukraine, et partout où les journalistes paient de leur vie pour informer leurs concitoyens.

À l'heure où le compte à rebours pour le Congrès du centenaire de la Fédération internationale des journalistes, à Paris en mai 2026, a commencé, il nous faut plus que jamais renforcer ce qui rassemble le mouvement syndical, dans le respect des choix démocratiques, plutôt que d'approfondir les divisions. Alors que le journalisme est plus attaqué que jamais aux États-Unis par Donald Trump et son ex-compère Elon Musk, qui a fait du réseau social X une arme contre notre métier, les journalistes syndiqués doivent unir leurs forces et lutter ensemble.

## Les défis des négociations collectives

En France, les défis ne manqueront pas : des lignes directrices devront être définies suite au nouveau décret encadrant les aides à la presse ; les négociations collectives reprendront en presse nationale, régionale, spécialisée, et nous voulons des avancées, notamment pour les plus précaires, trop souvent oubliés ; ou encore les révélations sur les montants accumulés par le Centre français de la copie (CFC) et non partagés par les éditeurs.

Profitons d'un repos estival bien mérité ! Célébrons ensemble nos avancées – telles que la signature du premier accord social pour la presse en ligne indépendante ou l'annulation par un tribunal de l'introduction d'outils d'intelligence artificielle chez Infopro Digital pour n'avoir pas informé et consulté dûment les CSE concernés – avant de reprendre à la rentrée nos combats professionnels et syndicaux.

*Pablo Aiquel, secrétaire général du SNJ-CGT*

# Pour un audiovisuel public **FORT ET INDÉPENDANT** *le combat continue !*



Cahin-caha, le projet de loi du sénateur UDI Laurent Lafon visant à instaurer une holding de l'audiovisuel public poursuit son chemin parlementaire, après avoir été longtemps reporté, d'abord par la dissolution de l'Assemblée en juin 2024 puis par la chute du gouvernement Barnier en décembre. Rejeté à l'Assemblée nationale fin juin, il a été adopté en deuxième lecture au Sénat avant de revenir devant les députés, normalement à la rentrée. La ministre de la Culture n'a pas ménagé sa peine pour imposer ce texte, dangereux pour l'indépendance et la qualité de l'information ainsi que pour les moyens et les emplois dans les rédactions de l'audiovisuel public.

*Dossier réalisé par Céline Autin, Éléonore Duplay, Ludovic Finez, Soraya Morvan-Smith et Lionel Thompson, photos Daniel Maunoury*



© DANIEL MAUNOURY

# PARLEMENT

## *Un texte imposé dans la douleur*

**La holding de l'audiovisuel public reviendra-t-elle à l'Assemblée nationale le 23 septembre ? Rejeté par les syndicats et les salariés, ce projet ne suscite même pas l'enthousiasme dans les rangs macronistes. En témoigne l'épisode humiliant de la motion de rejet du 30 juin.**

**L**a ministre de la Culture a beau tenter de faire bonne figure, c'est dans la douleur que « sa » proposition de loi sur la création d'une holding de l'audiovisuel public – en réalité déposée par le sénateur UDI Laurent Lafon en 2023 – poursuit son parcours parlementaire. Le 11 juillet au Sénat, il a fallu à Rachida Dati dégainer l'antidémocratique « vote bloqué », qui relève de l'article 44.3 de la Constitution permettant d'imposer « un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement ». Une décision qui a entraîné le départ des groupes d'opposition de l'hémicycle. « Avant cela, les groupes de gauche avaient passé plus de huit heures à débattre pied à pied avec la ministre et le rapporteur, sans jamais obtenir de réponse claire sur le besoin souhaité d'un « chef d'orchestre unique » pour l'audiovisuel public », soulignent les différentes

composantes de la CGT de l'audiovisuel public dans un communiqué commun. « Le rapporteur Cédric Vial a même exprimé sans détour ce que cette réforme implique réellement pour le pluralisme : « Si on a d'un côté France Télévisions et de l'autre Radio France qui ont deux points de vue... » Ce qui serait à ses yeux un problème est à l'inverse, pour nous, un gage de santé démocratique.

### **Le calcul politique du Rassemblement national**

Pour autant, l'enthousiasme pour la « loi holding » n'était pas au rendez-vous au Sénat. « Une nouvelle fois, cette proposition de loi poursuit son chemin sans véritable débat et sans consensus, même à droite : trente-trois sénateurs et sénatrices du bloc central se sont abstenus, un record au Sénat, souligne le communiqué de la CGT Audiovisuel public. Il est frappant de voir à quel point la ministre s'accommode de méthodes antidémocratiques

pour faire passer une réforme qui remet en cause l'indépendance du service public de l'information ».

Le 30 juin, à l'Assemblée nationale, c'est une motion de rejet préalable présentée par la gauche qui avait recueilli une majorité de voix, mettant un terme prématuré à l'examen du texte lors de cette session extraordinaire. Cette dernière avait été arrachée par la ministre pour ne pas faire prendre plus de retard à « sa » loi. Cette motion de rejet a constitué une surprise. Si la poignée de députés Rassemblement national présents a voté pour – ce qui n'était pas nécessaire pour que la motion soit adoptée –, c'est par pur calcul politique, afin de mettre un terme au débat. L'extrême droite a suffisamment expliqué qu'elle voyait d'un bon œil la création d'une holding de l'audiovisuel public, qui lui permettrait de privatiser plus facilement l'ensemble si elle accède au pouvoir. On a les alliés qu'on mérite... Ce

qui était cependant frappant, c'est le désarroi de Rachida Dati sur le banc des ministres, face à la mobilisation de la gauche. « Dans un hémicycle grandement déserté, Rachida Dati était en effet très seule ce 30 juin, la motion de rejet ne recueillant que 38 voix « contre » [et 94 voix « pour »]. Où étaient ses supposés soutiens, Horizons, Modem, LR ? Aux abonnés absents, contrairement aux deux mille personnes qui manifestaient en même temps entre le ministère de la Culture et l'Assemblée nationale à l'appel des syndicats de l'audiovisuel public, CGT en tête », souligne le communiqué du SNJ-CGT du 2 juillet, qui ajoute qu'« une dizaine de rassemblements ont également eu lieu ailleurs en France ».

### Pour la ministre, la comparution se rapproche

Rachida Dati s'accroche désormais à un calendrier parlementaire qui pourrait programmer une deuxième lecture du texte à l'Assemblée nationale le 23 septembre. Il n'y a en effet, pour servir son agenda politique personnel, plus de temps à perdre pour brandir la holding comme un trophée lors de la prochaine campagne des municipales à Paris. Si ses ennuis judiciaires ne l'en empêchent pas. Rachida Dati est en effet mise en examen pour « corruption passive », « trafic d'influence passif » et « recel d'abus de pouvoir », soupçonnée d'avoir déguisé en honoraires d'avocat une somme de 900 000 € versée par Renault-Nissan en contrepartie d'une activité de lobbying illégale de la députée européenne qu'elle était alors, au profit du groupe automobile.

Les avocats de la ministre ont épousé tous les recours pour empêcher sa comparution devant un tribunal correctionnel. D'autres casseroles connaîtront peut-être une suite judiciaire : les 300 000 € d'honoraires de GDF-Suez révélés par *Le Nouvel Obs* et « Complément d'enquête » (France 2) ou encore les 400 000 € de bijoux non mentionnés dans sa déclaration de patrimoine, selon *Libération*.

Après un vote en première lecture au Sénat en juin 2023, la proposition de loi Lafon avait été la victime collatérale de la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024, puis de la chute du gouvernement Barnier en décembre dernier, emporté par la motion de censure consécutive au vote du budget par 49.3. Ce rendez-vous de septembre, du moins si il a bien lieu, est entouré en rouge dans l'agenda de la CGT de l'Audiovisuel public : « Ce sera à nouveau une grande bataille à mener, et la CGT répondra présent, comme toujours, pour porter haut les valeurs du service public et organiser la lutte. »



© DANIEL MAUNOURY

## DÉCRYPTAGE

# Holding, PDG unique, f

**La proposition de loi qui prévoit la création d'une holding prévoit également que celle-ci sera dirigée par un PDG unique, qui aura sous ses ordres plusieurs filiales.**

La mesure phare de la « proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle » consiste en la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, d'une holding baptisée France Médias, qui comporterait quatre filiales : France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'Institut national de l'audiovisuel (Ina). TV5 Monde et Arte ne seraient pas concernées. « Cette holding, dont le capital serait détenu directement et à 100 % par l'État, aurait des fonctions stratégiques, résume « Vie publique », le site édité par la Direction de l'information de Matignon. Elle serait chargée de « définir les orientations stratégiques » de France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et de l'Ina, qu'elle détiendrait elle-même à 100 %, et « de veiller à la cohérence et à la complémentarité de leurs offres de programmes ». Elle devrait en particulier conduire des actions communes, définir des projets de développement intégrant le numérique et les nouveaux usages audiovisuels et répartir les ressources publiques entre ses quatre filiales. » Le ou la PDG de la holding serait nommé-e pour cinq ans par l'Arcom et « serait également président-e des conseils d'administration des quatre filiales et devrait proposer ses directeurs généraux, mandatés pour cinq ans ».

Officiellement, le garde-fou contre une ingérence du pouvoir politique dans la ligne rédactionnelle serait assuré par la simple présence dans les conseils d'administration d'une « personnalité indépendante chargée de veiller à l'impartialité de l'information ». Détail important, des filiales pourraient être créées « par exemple pour regrouper les moyens consacrés à France Info ou à l'offre de proximité ».

### Beaux discours démontés par des contre-argumentaires

Si le financement de l'Audiovisuel public est abordé dans la proposition de loi, « Vie publique » rappelle que la question est essentiellement traitée par « une loi du 13 décembre 2024 [qui] est venue pérenniser le mode de financement de l'audiovisuel public par une fraction du produit de la TVA, instauré à titre provisoire en 2022 en remplacement de la redevance télé ». « Un niveau maximal de recettes publicitaires et de parrainage serait fixé à France Télévisions, Radio France et France Médias Monde en fonction des ressources publiques qui leur sont attribuées dans la convention stratégique pluriannuelle de France Médias », ajoute le site.

De beaux discours que l'intersyndicale de l'Audiovisuel public s'est attachée à démonter.



# *filiales, conseils d'administration...*

Ce travail a été initié et grandement réalisé par la CGT, avec une importante participation du SNJ-CGT : tribune signée par plus de deux mille élus locaux, pétition, organisation d'un meeting de soutien, d'une émission en direct sur les réseaux sociaux... Surtout, la CGT de l'audiovisuel public a rencontré de nombreux parlementaires et publié plusieurs contre-argumentaires à leur destination. Ainsi, dans une étude d'impact diffusée fin mars, la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) affirme que « la constitution de la holding en elle-même occasionnera un coût nul », sans augmentation de la masse salariale. « Pourtant, la création de la holding France Télévisions dans les années 2000 a représenté une nouvelle strate administrative de deux cents personnes, et a coûté trois cents millions d'euros selon un rapport de la Cour des comptes de 2009 », répond la note de la CGT. Cette dernière précise qu'une évaluation parlementaire basée sur des données de l'Inspection générale des finances « estime à cent cinquante millions d'euros par an le coût occasionné par la création de France Médias ». Cela, alors que « l'audiovisuel public contribue déjà aux efforts budgétaires : en « euros vrais », l'audiovisuel public a perdu 1,252 milliard d'euros depuis 2008, dont 776 millions d'euros depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. »

Ces coupes budgétaires ont des conséquences très concrètes sur le terrain : « Faute de budget suffisant, ce sont aussi des territoires

entiers qui sont privés de couverture médiatique. Dans la région Hauts-de-France, citons le département de l'Aisne, modestement couvert par France 3 avec un bureau à Soissons, mais pas du tout par la radio Ici Picardie (ex-France Bleu) qui doit, compte tenu de ses moyens réduits, se concentrer sur la Somme et le nord de l'Oise : les postes de reporter (RER, reporter en résidence) à Saint-Quentin dans l'Aisne et à Beauvais dans l'Oise ont été fermés. De nombreux autres départements ruraux ou éloignés des grandes villes restent encore trop peu couverts par la radio publique : Nièvre, Yonne, Saône-et-Loire, Haute-Loire, Aveyron, Lot ou encore Maine-et-Loire et Eure-et-Loir. »

## **Le « rôle social » de l'audiovisuel public**

La note s'attarde également sur le « rôle social » de l'audiovisuel public. « Les antennes locales de France Télévisions et Radio France y exercent un rôle crucial pour l'information : émissions spéciales lors de crises majeures (inondations dans le Pas-de-Calais en 2023 ou en Bretagne en 2024, crise agricole, crise des « gilets jaunes ») et premier relais des autorités en cas de catastrophe naturelle ou industrielle (comme Lubrizol), chambres d'écho de la vie politique, économique, culturelle et sportive de nos territoires (débats entre candidats lors des campagnes électorales, retransmission gratuite du Vendée Globe, du Carnaval de Dunkerque, des jeux Olympiques ou du Tour de France, etc.). »

L'importance de la diversité des traitements et des points de vue sur un même sujet est ainsi justifiée : « « Pourquoi faut-il plusieurs micros différents quand un seul pourrait faire l'affaire ? » Cette idée reçue est largement partagée et parfaitement compréhensible. Elle méconnaît toutefois la notion d'angle éditorial : si une équipe de France 3 Nantes se rend au procès Le Scouarnec pour couvrir une journée d'audience, l'équipe locale de radio choisit de s'y rendre le même jour pour faire le portrait d'une victime ou de sa famille. Le résultat : des antennes complémentaires et non pas redondantes. » Idem pour les dangers de la reprise de reportages de France 3 sur Ici, ou inversement : « La qualité des prises de son télé et radio sont différentes. Par ailleurs, la « grammaire » de chaque média fait qu'ils ne sont pas transposables. Un reportage radio nécessite de décrire beaucoup plus qu'un reportage télé, qui s'appuie sur l'image. »

Vouloir regrouper France Télévisions et Radio France parce que ce sont deux médias de service public, c'est l'équivalent de vouloir regrouper Air France et la SNCF au motif qu'ils appartiennent au même secteur du transport. » Par ailleurs, « nul besoin de holding pour entretenir des coopérations au sein de l'audiovisuel public. Les journalistes de Radio France et France Télévisions ont souvent animé des débats politiques côté à côté en campagne électorale, tout en gardant des lignes éditoriales distinctes. »



## L'Ina absent des débats

C'est un peu l'oublié de la réforme. Très rarement évoqué, l'Institut national de l'audiovisuel (Ina) fait pourtant partie des filiales de France Médias prévues par la proposition de loi Lafon. Pour ne pas l'oublier, la CGT de l'Ina a produit un argumentaire envoyé aux sénateurs début juillet. Créé en 1974 après le démantèlement de l'ORTF, l'Ina est chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine audiovisuel français. C'est également le seul établissement public spécialisé dans la formation aux métiers de l'audiovisuel. Avec la création de la holding, « l'institut ne disposera plus de financements contractualisés avec l'État mais dépendrait d'une répartition décidée par la holding. Il perdrait ainsi son autonomie stratégique, éditoriale et budgétaire, met en garde la CGT. Ce basculement affaiblirait profondément l'INA, déjà considéré comme le parent pauvre de l'audiovisuel public en matière de dotations. »

Le caractère « universel » de la mission patrimoniale de l'INA disparaîtrait, au profit de « conventions bilatérales obligatoires avec les sociétés du groupe », dans « une logique de sous-traitance floue, exposée à des arbitrages internes et des conflits d'intérêt ». Il deviendrait par ailleurs un des acteurs publics – et non plus le seul – de la formation aux métiers de l'audiovisuel, ce qui ouvrirait « la porte à une mise en concurrence, voire à une externalisation ».

La CGT de l'Ina dénonce par ailleurs le fait que « la réforme a été imaginée sans étude d'impact sérieuse sur les conséquences pour l'Ina, sans concertation avec les salarié·es, sans clarification sur le rôle de l'institut dans l'écosystème du groupe ». Une légèreté qui se ressent par exemple à la lecture du rapport de Laurence Bloch (voir page 10), puisqu'elle ne mentionne même pas l'Ina.

# ICI ET FRANCE TÉ

## “La télévision et la radio

Réunir deux médias [*France 3 et Ici*] qui ne travaillent pas de la même manière, c'est produire des contenus de moins bonne qualité, diminuer le nombre de reportages locaux et cautionner les suppressions de postes. » Ce 27 juin, devant l'hôtel de ville d'Amiens, la lettre ouverte destinée aux députés locaux qui circule de main en main se couvre de plusieurs dizaines de signatures. L'initiative est organisée par la CGT, le SNJ et la CFDT d'Ici Picardie (ex-France Bleu) et de France 3 Picardie. Benoît Henrion, journaliste à France 3, du SNJ, résume la crainte générale : un « grand bond en arrière vers l'ORTF, qu'on appelait “télé-préfets” » et un pouvoir « très concentré dans une seule personne », futur PDG de la holding France Médias, qui « serait nommé par l'Arcom, dont le président est lui-même nommé par le président de la République ».

### Journaux locaux remplacés par des flashes réalisés à Paris

Aux craintes pour demain s'ajoutent les réalités d'aujourd'hui. « On essaie déjà de nous faire entrer au chausse-pied dans la holding », assure Céline Autin, journaliste à Ici Picardie et déléguée SNJ-CGT. « La moitié des journaux de la matinale ont été remplacés par des flashes réalisés à Paris », illustre-t-elle. Elle évoque aussi les matinales d'Ici, filmées et diffusées sur France 3 : « C'est du low-cost. France Télévisions et Radio France ont sous-traité la mise en images. » La société Edenpress embauche des éditeurs visuels en CDD d'usage, une pratique illégale pour des journalistes. « Ils n'ont pas accès aux banques d'images et font ce qu'ils peuvent avec les images d'archives de France 3 », ajoute-t-elle. Ce qui peut entraîner de véritables accidents éditoriaux, comme, en octobre dernier, ce reportage radio sur une opération de vaccination dans un élevage de vaches – avec



# LÉVISIONS

## *radio, ce n'est pas le même média !"*

meuglements en fond sonore – illustré par des images d'un élevage... de moutons. « La télévision et la radio, ce n'est pas le même média ! De la radio filmée, c'est à la fois de la sous-télévision et de la sous-radio », alerte Nicolas Marousez, technicien vidéo à France 3 Picardie et délégué CFDT. Si Ici et France 3 fusionnent, « la pluralité de points de vue disparaîtra, car une seule équipe sur le terrain déclinera un sujet pour la radio, la télévision et le web », renchérit Mathieu Krim, technicien à France 3 Picardie, de la CGT. La volonté de faire des économies, déjà à l'œuvre dans les deux réseaux et réaffirmée dans le projet de loi, entraîne un sous-effectif dommageable à la qualité de l'information, estime Céline Autin. Elle en veut pour preuve le traitement par sa locale, qu'elle juge insatisfaisant à cause du manque de moyens, de deux actualités récentes à Laon et Saint-Quentin, dans l'Aisne, département où Ici

Picardie n'a plus de journaliste détaché depuis deux ans : la mort de deux pompiers dans l'écroulement d'un immeuble et la vague d'intoxications alimentaires qui a causé la mort d'une jeune fille.

### **"Un appauvrissement de la grille"**

« On nous impose un programme musical identique sur les quarante-quatre stations [d'Ici] », complète Annick Bonhomme, animatrice à Ici Picardie et élue CGT. « Plus ça va et plus on fait de la radio en boîte. On craint de devenir des décrochages locaux d'une radio faite à Paris. » À la rentrée, l'émission sur l'environnement qu'elle anime chaque semaine avec trois invités locaux est remplacée par un jeu. « C'est un appauvrissement de la grille », commente-t-elle. Les économies imposées depuis des années par la tutelle se répercutent directement sur le travail au quotidien. « Depuis des années on multiplie les tâches qui ne sont pas les

nôtres, décrypte Nicolas Corselle, journaliste reporter d'images [JRI] à France 3 Picardie et délégué SNJ-CGT. Ils veulent que chaque journaliste et chaque technicien fasse tout : le web, le montage... En tant que JRI, par exemple, on nous demande de faire aussi le son, mais la qualité n'y est pas, parce que nous ne sommes pas des techniciens son. Les premiers touchés sont les précaires, techniciens intermittents et journalistes en CDD. » Les journalistes pigistes de Radio France ne s'y trompent pas, dont soixante-quatorze ont apporté leur « soutien plein et entier à la grève illimitée » qui avait débuté le 26 juin. « Ce projet, qui va encore coûter cher, crée en plus de nouvelles incertitudes pour nous, pigistes. Nous sommes inquiet-es de voir se dessiner une logique d'économies qui risque, à terme, de remettre en cause notre présence », souligne leur lettre ouverte.

L.F.



## **Des attaques sur tout le continent européen**

Adoptée par l'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) de juin dernier à Budapest, déposée par le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT-Journalistes, une motion replace les attaques dont est victime l'audiovisuel public français dans un contexte européen. Le texte rappelle ainsi que « la BBC a subi une baisse de 30 % de son budget réel depuis 2010, et prévoit la suppression de cinq cents postes supplémentaires d'ici mars 2026 », en plus d'une « réduction de près de 10 % des effectifs au cours des cinq dernières années ». En Italie, « la RAI est confrontée à une reprise en main éditoriale brutale par le pouvoir politique », tandis qu'« en Slovaquie, le nouveau gouvernement a annoncé sa volonté de dissoudre purement et simplement RTVS, l'entreprise publique de radio et télévision, pour créer une nouvelle structure sous contrôle parlementaire renforcé ». On peut également citer la télévision publique grecque, ERT, qui « continue d'être exposée à des nominations politiques, avec un climat de défiance du public et des professionnels envers sa neutralité ». De son côté, la RTBF belge « subit des pressions croissantes liées aux injonctions budgétaires régionales ». La motion signale d'autres dangers en Bosnie-Herzégovine, Slovénie, Espagne... La FEJ conclut que « l'audiovisuel public n'est pas une entreprise commerciale, mais un bien commun, essentiel à la démocratie et à la cohésion sociale. Il doit être protégé et renforcé, non affaibli ».

# RAPPORTS

## *Quand la DGMIC et Laurence Bloch servent de simple caution*

**Pressée de donner des justifications concrètes à sa volonté de regrouper l'audiovisuel public dans une holding unique, Rachida Dati a fait réaliser deux rapports à la va-vite. Ces derniers reposent sur des arguments indigents.**

**D**ans l'Union européenne, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Irlande ou encore la Finlande ont opté pour un regroupement de la télévision et de la radio publiques, tandis que « seuls huit pays ont retenu une organisation [les] séparant ». Une « spécificité » française qui expliquerait la « réflexion [...] sur la nécessité de réformer la gouvernance du secteur afin de rapprocher les entreprises ». Pour autant, cela fonctionne-t-il mieux dans les premiers pays cités ? Visiblement, telle n'est pas la question. Voilà un aperçu de la pertinence des arguments de l'« évaluation » de la « réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public », écrit à la va-vite en mars par la DGMIC, alors que la ministre de la Culture essayait des critiques sur le manque de justifications de fond de sa réforme.

Le rapport – d'une vingtaine de pages – fourmille de formules bateau du type : « À l'heure de la convergence numérique et de la globalisation, les acteurs historiques de la télévision et de la radio doivent repenser leur modèle s'ils souhaitent parvenir à capter l'attention du public, et notamment des plus jeunes générations. » On y lit aussi des analyses avec lesquelles on ne peut qu'être d'accord, comme la nécessité « de renforcer leur offre d'information à travers des formats de décryptage et de *fact checking* mais également de donner des garanties en matière de qualité et de vérification de l'information produite ». En quoi est-ce impossible sans holding ? Mystère. D'autant que le rapport vante par exemple l'« agence interne de vérification de l'information [de Radio France] dont le travail bénéficie à l'ensemble des antennes ».

Dans un jargon très marketing, la DGMIC prescrit « davantage de coopérations et mutualisations afin de permettre notamment un renforcement de la coordination des lignes éditoriales des différents canaux

de l'offre ». Elle y voit un gage d'« accroissement de la notoriété de la marque », les conséquences de la diminution de la diversité éditoriale ne figurant manifestement pas dans le cahier des charges de son étude.

### **La fable de la holding à « coût nul »**

Le texte contient également des perles, comme celle-ci : « La constitution de la holding en elle-même occasionnera un coût nul – c'est-à-dire que les coûts RH globaux des équipes ne seront pas augmentés par la création de la holding. » Une prévision irréaliste, démontée par les argumentaires de la CGT (voir page 7), reprenant notamment le contre-exemple de la constitution de la holding France Télévisions.

Même impression de vacuité à la lecture du rapport, remis en juin, de la « mission d'accompagnement à la constitution d'une holding France Médias » confiée à Laurence Bloch, ancienne directrice de Radio France. Le texte débute par un hommage à l'audiovisuel public, qui « a su conserver la confiance d'une majorité des Français » : Radio France et ses audiences records, y compris pour ses podcasts, France Télévisions qui sait « fédérer des millions de Français autour d'évènements majeurs et rassembleurs comme les jeux Olympiques », l'Ina qui valorise « efficacement notre patrimoine audiovisuel »... Bref, si tout allait mal, la holding serait indispensable, tandis que comme tout va bien... la holding s'impose. Avec, là encore, des considérations jargonneuses comme : « La mise en place d'une gouvernance unique, capable d'articuler les priorités de l'audiovisuel public comme un tout cohérent, paraît seule à même d'opérer l'accélération qui s'impose pour répondre à l'évolution des usages, aller résolument sur les plates-formes et les réseaux sociaux et créer deux vraies offres intégrées, capables de riposter au fléau de la désinformation et de parler aux classes populaires. » Mais

Laurence Bloch fait également des préconisations inquiétantes, comme la nomination d'un unique « directeur de l'information [qui] aura vocation à être placé au niveau de la holding sous la responsabilité directe du PDG ». ORTF, nous voilà !

### **Bercy préconise la « mutualisation des correspondants à l'étranger »**

Le SNJ-CGT de Radio France voit d'ailleurs dans ce rapport une « trahison » de son ancienne directrice, « appelée au secours pour servir de caution à la ministre », dessinant « les contours d'une holding divisée en quatre filiales, dont les moyens « seraient réalloués à la distribution numérique » à force de mutualisations, de rediffusions et de « réarbitrages des ressources », comme écrit pour la future filiale France Info. » « L'avenir du réseau de proximité est à l'avenant : si Laurence Bloch propose de garder le maillage actuel, il est question de « repenser le dimensionnement de certaines locales ». Pour qu'elles deviennent, ici, des bureaux à deux journalistes sur le modèle de France 3, et là des antennes régionales ? Quant aux formations musicales, c'est bien simple, Laurence Bloch n'en dit pas un mot ! », relève le SNJ-CGT de Radio France.

Révélée mi-juin par *L'Humanité*, une note du ministère de l'Économie et des Finances finit de révéler les objectifs d'une holding de l'audiovisuel public, en suggérant par exemple « une fusion des chaînes de télévision France 24 en français et Franceinfo ». Il est aussi question de la « mutualisation [...] des correspondants à l'étranger, ainsi que celle des fonctions supports ». Autre piste évoquée : « La fusion ou négociation d'un accord collectif unique engendrera une harmonisation des rémunérations générant d'abord des dépenses supplémentaires avant l'obtention d'économies ». « Économies », voilà le maître-mot de tout le projet, synonyme de perte de moyens. ■

# RADIO FRANCE

## *La précarité au cœur de l'action syndicale*

**La section SNJ-CGT de Radio France connaît une forte augmentation de ses effectifs. Ce nouvel élan s'est matérialisé par deux journées d'assemblée générale, les 19 et 20 mai dernier. Parmi les nombreux points abordés, la précarité, toujours endémique dans les rédactions de la radio publique.**

**U**n long échange a permis, une fois de plus, de constater la perversité du « planning CDD » de Radio France, un vrai système de précarité organisée. Avec d'abord des difficultés très pratiques : par exemple, des remboursements de frais de déplacement ou d'hébergement qui ne sont pas correctement pris en charge. Les journalistes en CDI sont aussi confrontés à ces problèmes, pour lesquels nos élus interviennent régulièrement dans les instances. Mais c'est plus particulièrement inacceptable pour les journalistes en CDD, qui « tournent » constamment dans des rédactions parfois très éloignées de leur domicile, touchent des rémunérations plus faibles et pour qui ces frais peuvent représenter des sommes conséquentes. Plus grave, les journalistes précaires subissent régulièrement des comportements toxiques de supérieurs hiérarchiques, notamment lors de débriefings en tête à tête, qui tournent au jeu de massacre personnel et humiliant. Là aussi, les journalistes précaires, pas les seuls à faire les frais de ces comportements, y sont cependant particulièrement vulnérables. Il est intolérable que de jeunes journalistes ressortent parfois en larmes de ces entretiens. Le SNJ-CGT Radio France entend communiquer sur ce sujet pour que la crainte change de camp et pour inciter celles et ceux qui en sont victimes à saisir les référents et, si besoin, la cellule anti-harcèlement. S'il est normal d'avoir un retour de la hiérarchie sur son travail, celui-ci doit rester bienveillant. C'est à la DRH d'y veiller.

### Recrutements extérieurs : la fin d'un accord tacite

Les journalistes précaires s'inquiètent également du nombre grandissant de postes pourvus dans les rédactions ces dernières années par des recrutements extérieurs, ce qui réduit d'autant leurs possibilités d'être embauchés en CDI. C'est une remise en cause d'une sorte de contrat tacite avec Radio France : les années de précarité sont acceptées comme un passage obligé pour une entrée assurée dans l'entreprise. Si la porte se referme en partie, que vaut encore cet accord implicite ? La mise à la porte récente d'une journaliste après des années de planning a malheureusement brièvement rappelé que le CDI est loin d'être la seule perspective possible.

Les délégués des journalistes précaires ont bien sûr exprimé, comme l'ensemble des salariés, leurs inquiétudes face au projet

de holding-fusion de l'audiovisuel public. Si la loi venait à être votée, ils seraient en effet sans doute en première ligne des restructurations et économies espérées par le gouvernement. Beaucoup travaillent pour le réseau Ici, promis dans ce projet à une filialisation avec France 3, tout comme France Info radio et télé. Que deviendraient-ils dans ce cas ? Personne n'est capable de répondre précisément à cette question, pas même le ministère. Leur précarité rend évidemment plus difficile leur mobilisation mais ils ont toutes les raisons de s'opposer à ce projet néfaste avec l'ensemble des salariés de Radio France et de l'audiovisuel public. Ce long échange a d'ailleurs été l'occasion de rappeler aux journalistes précaires, dont c'est souvent la première expérience en entreprise, qu'ils ont parfaitement le droit de se syndiquer. L'occasion aussi de les informer de l'existence de représentants de proximité et d'élus CGT dans les CSE, qui peuvent répondre à leurs questions et porter leurs revendications.

### Des CDD pour couvrir des besoins permanents

Une fois de plus, nous avons fait ensemble le constat qu'il est indigne pour une entreprise publique comme Radio France de fonctionner avec un tel système de précarité institutionnalisée, qui couvre des besoins permanents. Sans les quelque 20 % de journalistes précaires, les rédactions ne pourraient plus fonctionner. Notre syndicat réclame depuis longtemps de substituer au planning de journalistes CDD des plannings de journalistes CDI, qui effectueraient les mêmes remplacements dans les rédactions mais en bénéficiant des garanties que représente un emploi à durée indéterminée. Cela ne résoudrait pas tous les problèmes mais permettrait au moins d'en finir en partie avec la précarité, sans coûter plus cher à Radio France. Cette revendication mérite d'être mieux discutée avec les journalistes précaires pour pouvoir, s'ils s'en emparent, la porter plus fortement face à la direction, qui l'a toujours repoussée jusqu'à présent.

**Lionel Thompson**





## Une année record pour la section

L'année 2024 a été faste pour la section SNJ-CGT de Radio France, qui a enregistré une vague sans précédent : vingt-sept adhésions, après déjà dix adhésions en 2023. Elle compte désormais plus de soixante-dix adhérents, soit environ 10 % de l'effectif journalistes de Radio France, hors cadres. 60 % des membres sont des femmes et un tiers travaille en région, dans les rédactions du réseau Ici (ex-France Bleu), qui compte plus de la moitié des journalistes de Radio France. Ce qui laisse encore une marge de progression dans ces rédactions.

Partie intégrante de l'Union des syndicats CGT de Radio France, avec le SNRT-CGT et le SFA-CGT (Syndicat français des artistes interprètes), la section SNJ-CGT a pris toute sa part dans les luttes qui ont marqué Radio France ces dernières années : les deux grands mouvements de grève contre le plan stratégique de l'ex-PDG Mathieu Gallet en 2015 ou contre le plan de suppression d'emplois de Sibyle Veil en 2019. Plusieurs journalistes SNJ-CGT ont été élus dans les CSE lors des élections de 2023, qui ont conforté la place de la CGT, première force syndicale à Radio France.

La mobilisation contre le projet de holding n'empêche pas le SNJ-CGT de signer des accords quand il les juge favorables ou acceptables, comme le récent accord sur les droits voisins, qui permettra d'attribuer aux journalistes de Radio France 25 % des sommes versées par les plates-formes Internet utilisatrices de contenus.

## ÉCHANGES

# Une journée pour mettre sur les rails les initiatives de demain

Le SNJ-CGT a invité ses sections d'entreprise à se réunir à la mi-juin pour une journée de réflexion destinée à alimenter les actions futures du syndicat, tout en faisant se rencontrer des camarades qui n'en ont pas forcément l'occasion.

**L**e Républicain Lorrain, La Nouvelle République, L'Union, Le Monde, Libération, AFP, France Télévisions, Radio France, Groupe Moniteur... Le 17 juin, le SNJ-CGT a réuni plus de soixante camarades élus ou mandatés dans de nombreuses rédactions, ainsi qu'une partie importante des membres de notre Comité national. Au menu, des ateliers thématiques qui ont permis d'alimenter la feuille de route du syndicat, annoncée dans le document d'orientation de notre Congrès de juin 2024 et qui, depuis, se bâtit au sein du Bureau national (BN) et du Comité national (CN). Une journée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dans un centre géré par la Ligue de l'enseignement, au cours de laquelle les moments de convivialité et d'échanges informels n'étaient pas les moins importants. Le prétexte pour beaucoup de rencontrer des camarades travaillant dans d'autres rédactions, qu'ils n'ont pas ou peu l'habitude de croiser. L'occasion aussi pour de jeunes adhérents de découvrir le fonctionnement « national » du SNJ-CGT, un premier contact qui débouchera peut-être un jour sur des prises de responsabilités au sein de la direction du syndicat. Du côté du BN et du CN, il s'agissait avant tout de nourrir et enrichir les initiatives futures du syndicat par l'expérience et les réalités vécues dans les différentes rédactions.

### Des pistes d'actions concrètes et des volontaires pour prêter main forte

Plusieurs pistes d'actions très concrètes sont ainsi sorties des discussions. Par exemple, l'organisation de rencontres à géométrie variable sur l'intelligence artificielle (IA) :



© DR

au sein du syndicat pour les camarades déjà impliqués dans le dossier, à l'échelle de la CGT lors de rencontres en régions, mais également à destination du grand public, afin de débattre des enjeux et des dangers du déploiement de l'IA, plus particulièrement l'IA générative.

Concernant la concentration des médias, les discussions ont beaucoup porté sur les actions à mener pour empêcher que les clauses de cession soient accompagnées de clauses de confidentialité, ce dont s'est fait une spécialité Bolloré pour museler la parole des journalistes qui quittent son groupe. On peut également citer le travail de décryptage du programme politique de l'extrême droite, mais également des argumentaires à fournir à nos collègues dont les enquêtes sur des élus ou militants d'extrême droite sont freinées dans leurs rédactions, sous divers prétextes. De ces ateliers, ressort également la volonté de diffuser divers « violentomètres » consacrés aux violences sexistes et sexuelles, aux discriminations racistes ou LGBT-phobes. La publication également de fiches pratiques

sur les risques psychosociaux (RPS) ou encore sur les droits voisins, afin d'armer nos camarades confrontés à ces situations ou amenés à négocier sur ces sujets dans leur entreprise. La journée a également permis de dénicher – ou de confirmer – des volontaires pour prendre part, notamment, à la communication interne et externe du syndicat. Il a aussi été question du travail initié avec le Spiac-CGT sur la négociation en commun de protocoles d'accords préélectoraux (PAP). Ce syndicat, adhérent de la CGT Spectacle, regroupe notamment les techniciens des sociétés de production et se retrouve donc dans des entreprises qui comptent aussi des journalistes.

Reste maintenant à formaliser toutes ces idées dans de réels plans d'action et à les concrétiser. Si des améliorations doivent encore être trouvées dans la tenue de ce type de journée (préparation en amont, partage des rôles sur place...), le bilan qui en a été tiré le lendemain, en réunion du Comité national, était largement positif. Avec pour perspective de renouveler l'expérience. ■

# FÉDÉRATION *Le SNJ-CGT* *membre à part entière*

**Votée lors de notre Congrès de juin 2024, puis en Congrès extraordinaire de la CGT Spectacle trois jours plus tard, notre affiliation à la Fédération vient d'être validée par la Confédération. Précarité, IA et statut d'auteur constituent trois axes majeurs du travail commun déjà engagé.**

Je suis secrétaire général du SNJ-CGT depuis tout juste un an. J'ai conscience que mon intervention aujourd'hui est historique. » C'est avec une pointe d'émotion que Pablo Aiquel a pris la parole lors du comité confédéral national (CCN) de la CGT du 12 juin dernier, l'instance qui réunit les secrétaires généraux des unions départementales et des fédérations, souvent présentée comme le « parlement de la CGT ». Il s'agissait d'expliquer les enjeux d'une des délibérations à l'ordre du jour : la validation de la « modification du périmètre de la Fédération CGT du spectacle par l'intégration du SNJ-CGT ». En juin 2024, à Six-Fours-les-Plages (Var), les délégués au congrès du SNJ-CGT avaient voté à l'unanimité cette « affiliation », donnant « mandat à la nouvelle direction nationale du syndicat [élue à l'issue du congrès] pour la mener à bien au cours de ce mandat ». Citant une déclaration commune adoptée quelques semaines plus tôt par le SNJ-CGT et la CGT Spectacle, notre document d'orientation rappelle que « cette dynamique ne peut que renforcer l'utilité et l'attractivité de nos deux organisations, en progression d'adhésions depuis plusieurs années », et que cette affiliation ne pourrait se faire que « dans l'échange et le respect des prérogatives, moyens, activités, autonomie et spécificités de chacun », afin de « construire ensemble une grande fédération rassemblant tous les acteurs de la création, de l'action culturelle et de l'information ».

Cette déclaration commune rappelait le contexte de l'époque, qui ne s'est malheureusement pas démenti depuis, avec un « démantèlement du service public, [auquel] s'ajoute la concentration des médias, mais également de tous les champs de la création. La défense

de l'indépendance des médias et de la liberté d' informer et d'être informé a pour corollaire la défense de la diversité culturelle et de la liberté de création. L'extrême droite bataille sur le front culturel pour imposer ses idées et gagner les urnes, avec l'assentiment du capital et la complicité de franges de plus en plus étendues des élites politiques et médiatiques. »

## Intégration du mot «information» dans le nom de la fédération

Notre congrès s'étant achevé le 7 juin 2024, la Fédération du spectacle validait, elle aussi à l'unanimité, notre affiliation trois jours plus tard en congrès extraordinaire. Elle a également modifié ses statuts pour compléter son nom officiel, devenant ainsi Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma, de l'information et de l'action culturelle CGT. Restait à la direction confédérale, en application de l'article 10 des statuts de la CGT, à donner son accord. La Commission exécutive confédérale<sup>1</sup> l'a fait à l'unanimité fin mai, suivie le 12 juin par le CCN à une large majorité (92 voix pour, 3 contre, 14 abstentions).

Nous rejoignons ainsi au sein de la CGT Spectacle onze autres organisations, dont de nombreux syndicats nationaux, comme l'est le SNJ-CGT. Avec nos 1 400 adhérents, nous faisons partie des quatre plus grosses structures, aux côtés des musiciens, des personnels du spectacle vivant, du SNRT audiovisuel et des artistes interprètes. Nous permettons par ailleurs à la Fédération d'atteindre les dix mille adhérents.

Le travail de rapprochement entre nos deux organisations ne date pas d'hier. La réflexion était déjà engagée lors de notre Congrès de mars 2020 à Lille et, depuis, les

# est désormais de la CGT Spectacle

initiatives communes se sont multipliées, qu'il s'agisse de mobilisations ou manifestations, tables rondes ou encore interventions dans des structures où nous siégeons conjointement : Afdas pour la formation, Audiens pour la prévoyance, Thalie Santé pour la médecine du travail, organisations syndicales européennes...

## Une affiliation ni anodine, ni improvisée

« Notre affiliation à la Fédération du spectacle n'est pas anodine, elle n'est pas non plus improvisée », insiste Pablo Aiquel, qui souligne « trois axes revendicatifs » qui la rendent naturelle et nécessaire. Tout d'abord, « la précarité de nos métiers, les "travailleurs atypiques" : chez les journalistes, les journalistes rémunérés à la pige bénéficient d'une présomption de salariat mais sont encore souvent exclus des négociations collectives. J'en sais quelque chose, j'en suis. Nous avons des points en commun avec les intermittents du spectacle, en tant que "travailleurs atypiques", donc sur les méthodes de syndicalisation, d'organisation des luttes et de repères revendicatifs. »

Ensuite, « le statut d'auteurs, que nous partageons avec les artistes, musiciens, cinéastes, dramaturges, plasticiens, photographes... Les journalistes sont des auteurs et autrices d'une œuvre collective et le droit de la propriété intellectuelle, qui n'est pas le droit du travail, relève d'une expertise que nous ne pouvons avoir seuls. Elle compte beaucoup aujourd'hui dans la négociation de la part appropriée et équitable des droits voisins, payés par les Gafam aux éditeurs, à nos patrons. » Enfin, « l'intelligence artificielle (IA) frappe directement nos métiers de la création » et « c'est ensemble que nous devons lutter pour défendre nos métiers », conclut le secrétaire général du SNJ-CGT.

## “Encore des détails à régler avec nos camarades de la Filpac”

Depuis juin 2024, le SNJ-CGT a participé aux travaux de la CGT Spectacle comme invité au Bureau fédéral

(BF) et à la Commission exécutive fédérale (CEF), ainsi que dans différents groupes de travail, en particulier sur l'IA, sur les problématiques liées aux autrices et auteurs ou encore sur la discrimination. En octobre prochain, des délégués du SNJ-CGT participeront au congrès de la CGT Spectacle à Noirmoutier et plusieurs camarades pourront intégrer, avec voix délibérative, le BF et la CEF. Nous comptons bien également nous appuyer sur la mise en place par la CGT Spectacle d'unions régionales fédérales (URF) et de sections locales fédérales (Self) pour développer notre implication dans les réflexions et mobilisations interprofessionnelles et locales de la CGT.

« Certes, il y a encore des détails à régler avec nos camarades de la Filpac [*qui a voté contre notre affiliation, ainsi que les fédérations de la Chimie et des Transports*], reconnaît Pablo Aiquel. Mais ces problèmes ne datent pas de notre démarche d'affiliation. Ils datent de 2006 et de l'adhésion de la Filpac et d'Infocom à la convention collective des journalistes, un changement de champ fédéral que nous n'avons jamais accepté et qui n'a jamais été soumis au CCN [*en contradiction avec les statuts de la CGT*]. La "solution provisoire", qui selon le Bureau confédéral de 2006 ne devait pas "durer trente ans", est encore, malgré tout, appliquée. »

« Là où nous travaillons en bonne intelligence, nous gagnons, insiste Pablo Aiquel. Là où les syndicats du Livre tentent de prendre la place des journalistes, nous perdons et laissons la place au SNJ Solidaires. Mais j'ai confiance que nous trouverons des solutions prochainement pour enfin sortir de là, pour que la CGT soit plus grande et plus forte, pas seulement dans nos métiers de l'information mais dans tous les métiers de la presse, de l'audiovisuel, des médias en ligne également. »

1. La CEC est composée de soixante-six membres, dont la candidature a été proposée conjointement par une fédération et une union départementale et qui ont été élus lors du 53<sup>e</sup> Congrès confédéral en mars 2023 à Clermont-Ferrand.

# Une cellule de veille p

Le SNJ-CGT renforce son engagement contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) avec la mise en place d'un protocole d'action ayant un double objectif : protéger les victimes et tenir les auteurs pour responsables, y compris lorsqu'ils ou elles exercent un mandat syndical.

**A**u cœur de ce dispositif, la création d'une cellule de veille contre les VSS, composée de cinq membres, qui ne peuvent être des élus du Bureau national, et dont la candidature est validée par le Comité national. Cette cellule n'a pas de pouvoir disciplinaire mais elle joue un rôle central de repérage, d'accompagnement, d'analyse et de préconisation, en lien avec les procédures du syndicat.

## Un cadre clair et conforme aux valeurs de la CGT

Ce nouveau cadre s'appuie sur le cadre d'action confédéral contre les VSS, auquel le SNJ-CGT se conforme pleinement. Il prévoit que toute victime peut choisir de saisir

soit la cellule du SNJ-CGT, soit la cellule d'écoute et de veille confédérale de la CGT. Dans tous les cas, la cellule confédérale est informée au début et à la fin de la procédure, afin de garantir le suivi global des situations au sein de la CGT.

## Écouter, accompagner et éclairer

La cellule de veille du SNJ-CGT peut être saisie par une victime ou, avec son accord, par un témoin. Elle examine chaque situation afin de déterminer si elle est compétente pour instruire le dossier. Si elle décide de le prendre en charge, deux collectifs spécifiques sont mis en place. Le collectif « recueil de la parole », choisi par la victime parmi les membres de la cellule, l'accompagne tout au long du processus. Il est formé à l'écoute et à

la prise en charge, veille à ce que la victime soit entendue, protégée, et peut demander une suspension conservatoire du ou de la mise en cause. Le principe de présomption de sincérité est respecté.

Le collectif « recueil d'informations » est quant à lui chargé de collecter les éléments nécessaires à la compréhension des faits en auditionnant les parties concernées et les éventuels témoins, dans le respect du principe du contradictoire. L'ensemble de la cellule émet ensuite des préconisations au Bureau national.

## Décisions et sanctions : un rôle politique

C'est le Bureau national qui prend les décisions à partir des éléments transmis. Il peut

## TROIS QUESTIONS À... Pascale Heurtaux

### Qu'est-ce qui t'a motivée à rejoindre la cellule VSS du SNJ-CGT ?

Je suis devenue référente VSS d'un CSE lorsqu'un élu de ce même CSE a été mis en cause par plusieurs salariées. Je trouvais dommage, une fois à la retraite, de ne pas utiliser l'expérience acquise. J'ai donc décidé de me proposer pour rejoindre la cellule.

### Pourquoi est-ce important que les syndicats luttent contre les violences sexistes et sexuelles ?

On ne peut pas revendiquer des valeurs comme le progrès social et l'émancipation et continuer à fermer les yeux sur des comportements

pour le moins inappropriés et d'un « autre temps » ou à les minimiser. Comme si #MeToo n'avait jamais existé. Et cette contradiction ne facilite pas l'adhésion de nouvelles militantes et nouveaux militants.

### Que dirais-tu à une ou un camarade qui hésite à s'investir ?

Que pour mener à bien ce combat, il faut commencer par faire preuve d'exemplarité, tant dans le cadre professionnel que militant. Outre l'accompagnement des victimes, il y a tout un travail d'éducation à mener. Les bonnes volontés sont donc plus que jamais nécessaires.

## TES ET SEXUELLES

## our agir et protéger

prononcer, le cas échéant, une suspension de mandat ou de responsabilités, une radiation de l'adhésion, une exclusion d'une commission ou d'un collectif ou toute autre mesure proportionnée à la gravité des faits.

Si la personne mise en cause est elle-même membre du Bureau national, elle est écartée des débats pour garantir l'impartialité de la décision. En cas de besoin, la cellule ou le Bureau national peuvent également faire appel à la commission Femmes-Mixité de la CGT pour être accompagnés dans le traitement d'un dossier.

#### Que se passe-t-il si une ou un mandaté est mis en cause dans son entreprise ?

Lorsqu'un ou une élue ou mandatée du SNJ-CGT fait l'objet d'une enquête interne dans son entreprise (ou par l'Inspection du travail) pour des faits de VSS, son mandat syndical est suspendu le temps de l'instruction. Le syndicat se positionne clairement :

si les élus bénéficient d'une protection particulière dans le cadre de l'exercice de leur mandat, celle-ci ne peut en aucun cas servir à s'exonérer d'une responsabilité individuelle en cas d'actes de violence, ni couvrir des abus de pouvoir ou de position.

#### Vigilance collective, engagement concret

Ce dispositif marque une étape importante dans la construction d'un syndicat plus sûr, plus juste et exemplaire. Il rappelle aussi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est l'affaire de toutes et de tous : prévenir, écouter, protéger, sanctionner quand c'est nécessaire.

Le SNJ-CGT invite désormais ses adhérentes et adhérents à proposer leur candidature pour rejoindre la cellule de veille. La formation sera assurée et le collectif garantira un cadre sécurisant pour traiter ces situations avec responsabilité. ■

**Sonia Reyne**

#### Une journée d'étude et de formation le 28 novembre

Le SNJ-CGT organise une journée d'étude à Montreuil sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) le vendredi 28 novembre 2025, de 9 heures à 17 heures. Cette journée de formation est importante pour les élus et mandatés qui ont à combattre les VSS et à faire respecter la loi à ce sujet dans leur entreprise. La matinée, une table ronde fera un état des lieux des VSS dans le monde du travail. L'après-midi sera consacré aux réponses syndicales à apporter. Nous vous invitons à vous inscrire dès à présent : [contact@snjcgtr.fr](mailto:contact@snjcgtr.fr).



© CALORIE DRUILLE

SPIIL

# Enfin un cadre social pour la presse indépendante en ligne

La signature a été apposée lors des Assises du journalisme de Tours, en mars dernier. Autour de la table, le SNJ-CGT, le SNJ, la F3C-CFDT et le Syndicat de la presse indépendante en ligne (Spiil), qui emploie environ trois mille journalistes. Quinze ans après la naissance de ce dernier et neuf ans après qu'il a signé la convention collective des journalistes, la presse indépendante en ligne se dote enfin d'une grille de classifications et de barèmes minima, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Le communiqué commun publié à l'occasion souligne que ce cadre social comprend « une évolution majeure pour les journalistes permanents [que les membres du Spiil] salariant : une progression de carrière pour laquelle les fonctions hiérarchiques ne seront plus un passage obligé. Ainsi, il est possible d'atteindre les derniers échelons de la grille du

fait de l'expertise et de l'approfondissement des compétences. »

Le barème minimum de pige est fixé à 55 € brut le feuillet, avec un passage programmé à 57 € en avril 2027. Le SNJ-CGT avait proposé d'aller plus loin, avec une revalorisation du feuillet en fonction de l'expérience, de l'expertise et de la régularité.

## L'acharnement du SNJ-CGT pour ouvrir la négociation

Convaincue que cela pouvait permettre de fidéliser les journalistes pigistes les plus réguliers, la délégation patronale a accepté cette idée et réalisé une proposition de mise en œuvre. Malheureusement, ce sont les autres organisations syndicales qui ont freiné cette innovation, pourtant déjà signée en presse quotidienne nationale en 2018, mais jamais mise en œuvre.

L'ouverture de cette négociation en 2023 doit beaucoup à l'acharnement du SNJ-CGT qui, durant toute l'année 2022, avait saisi toutes les occasions (notamment aux Assises du journalisme à Tours ou au Paris Podcast Festival) pour répéter que tant d'années après la signature de la convention collective, il était anormal que le Spiil n'ait toujours pas de grille de classifications ni minima salariaux. La qualité du dialogue et un travail commun constructif, deux années durant, entre l'organisation patronale et les syndicats représentatifs des journalistes ont prouvé que, quelquefois, le plus dur est de commencer à marcher. Les prochaines étapes de ce cadre social devraient notamment concerter les pige numériques, audio, vidéo, photos et podcasts, et le SNJ-CGT sera présent pour faire de nouvelles propositions innovantes. ■

## DÉCRET "AIDES À LA PRESSE"

# UNE PREMIÈRE VICTOIRE qui appelle à la vigilance

**P**our qu'un titre bénéficie des aides postales et fiscales réservées à la presse, ce dernier doit, par principe, être réalisé par une rédaction qui compte des journalistes professionnels. Le contraire ne peut relever que de l'exception, dont le cadre doit désormais être défini. Voilà en substance la reformulation du décret sur les aides à la presse présenté début juillet par la Direction générale des médias et les industries culturelles (DGMIC, ministère de la Culture) aux organisations syndicales de journalistes. Elle remplace un premier projet de réécriture du

décret, présenté fin mai aux syndicats, qui n'avaient cependant été associés à aucune réflexion préalable.

Le premier projet, beaucoup plus flou, disait en substance que pour obtenir les aides, le titre en question pouvait être réalisé par des journalistes professionnels... ou pas. La DGMIC expliquait par ailleurs que le décret de 2022, qui exigeait cette présence de journalistes professionnels, n'avait pas réellement été appliqué et que des dérogations provisoires avaient été accordées. Les syndicats de journalistes avaient réagi en urgence en s'opposant au projet, puis en associant collectifs,

associations et sociétés de journalistes à un deuxième communiqué. La mobilisation a payé puisque la publication du décret, présentée comme imminente, a d'abord été retardée, puis son contenu remis sur le métier. La vigilance reste bien entendu de mise pour définir un cadre (aux exceptions) réellement protecteur. Les syndicats de journalistes continuent par ailleurs de revendiquer leur présence au sein de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP), à laquelle ne siègent aujourd'hui que l'État et les organisations patronales de presse. ■

## PRISMA MEDIA

# LE PUITS SANS FOND

## *des suppressions de postes*

**À** la rentrée 2024, la direction de Prisma Media annonçait une rupture conventionnelle collective (RCC), avec l'intention de voir partir soixante salariés. Devant les mauvaises conditions proposées, elle en a « obtenu » moins de la moitié. Depuis, d'autres départs ont accompagné la suppression de titres de *Femme actuelle jeux* et la fin du service d'abonnement PassPresse. Fin 2024, Prisma voulait embrayer sur une deuxième RCC. « Nous avons dit stop », confie Valérie Doignon, secrétaire (SNJ-CGT) du CSE. C'est donc un PSE qu'a dégainé en mai la direction, avec l'objectif de supprimer 54 postes, dont 27 chez les journalistes.

Avant le rachat par Bolloré en 2021, Prisma

Media comptait environ 400 journalistes, contre 300 aujourd'hui, sur un total de 750 salariés. Dans ce PSE, les rédactions Web sont particulièrement touchées, avec notamment la volonté d'externaliser le site de *Ça m'intéresse*. Les services photo et maquette sont également ciblés. « On ne sait pas dans quelle mesure l'intelligence artificielle intervient dans ce plan », s'inquiète Valérie Doignon. Est également programmé l'arrêt de la version française de *National Geographic*, ainsi qu'une coupe importante à *Capital*, dont la rédaction est déjà dans la tourmente.

Le malaise a entraîné le vote, en juin, d'une motion de défiance envers la directrice de la rédaction de *Capital* (par 31 voix et 2 absentions). Depuis son arrivée en février

2024, « dix-sept postes ont été supprimés ou gelés », soit « un tiers de la rédaction », dénonce la société des journalistes (SDJ), qui s'insurge contre les cinq suppressions supplémentaires annoncées.

Outre le manque de moyens et la surcharge de travail, la motion de la SDJ de *Capital* dénonce un dévoiement de la ligne éditoriale, en accordant « une place croissante au luxe ». Plus généralement, Valérie Doignon estime que la direction de Prisma Media, qui « pouvait privilégier des solutions stratégiques pour éviter un PSE », ne trace aucune perspective d'avenir. « Rien ne prouve qu'on ne refera pas un PSE dans six mois ou un an. D'ailleurs, la direction ne dément même pas quand on pose la question. » ■



AFP

# Lourd plan d'économies

## *dans une rédaction déjà à l'os*

**J**usqu'à soixante-dix départs en retraite non remplacés dans le monde. Voilà le type de mesure que viserait la direction de l'AFP, selon ses déclarations en réunion de CSE le 11 juillet, après avoir annoncé en juin un lourd plan d'économies de deux millions d'euros en 2025 et dix à douze millions en 2026. Elle annonce également une baisse de 10 % de l'expatriation et un recours important à l'intelligence artificielle. « C'est un *big-bang* à la fois social et éditorial, commente David Courbet, délégué syndical SNJ-CGT. Nous appelons la

direction à revoir sa copie et, surtout, à ne pas supprimer des postes, alors que les services et les bureaux sont déjà à l'os. C'est par ailleurs le moment d'aller demander une rallonge financière à l'État français pour garantir l'avenir de l'AFP, indispensable pour la diffusion d'une information impartiale et vérifiée. »

Fin juin, un courrier de l'intersyndicale de l'AFP demandait aux parlementaires de soutenir une demande d'« augmentation de la dotation de l'État initialement prévue pour 2025 et 2026 ». Elle rapportait également que la direction de l'AFP explique ainsi ses

difficultés soudaines : « Des contrats avec des agences dépendant du gouvernement américain ont été annulés et Meta (Facebook, Instagram) a mis un terme à la vérification d'informations (le *fact checking*) – une activité dans laquelle l'AFP avait acquis une position de leader ces dernières années – pour le marché américain. » Dans un précédent communiqué, l'intersyndicale avait dénoncé une « situation très anxiogène » et se positionnait en « défense de l'emploi et de conditions de travail permettant de poursuivre la mission de l'AFP pour un journalisme de qualité ». ■

"20 MINUTES"

# La cour d'appel reconnaît un "harcèlement" et une "discrimination"

Un arrêt de la cour d'appel de Paris rend enfin justice à un ancien journaliste de *20 Minutes* en reconnaissant qu'il a bien été victime de « discrimination » et de « harcèlement moral » en raison de son handicap et de son état de santé.



© CALORIE DRUILL

L'histoire commence en octobre 2016, lorsque Christophe (le prénom a été modifié) est embauché en CDD, puis en CDI en février 2017, comme reporter rédacteur au « service participatif » de *20 Minutes*, chargé notamment de rédiger des articles, réaliser des vidéos et gérer les réseaux sociaux. Reconnu travailleur handicapé en novembre 2019 après un grave problème de santé survenu en mars 2017 qui lui cause un important état de fatigue, la direction de *20 Minutes* s'est d'abord acharnée à lui refuser un temps partiel thérapeutique, malgré plusieurs préconisations en ce sens de la part de la médecine du travail. Quand elle s'y est enfin pliée, elle lui a fait subir une déqualification, lui imposant des tâches qui ne relevaient plus du journalisme mais d'un rôle de « modérateur », accompagné de missions de « marketing ».

## Mise à l'écart dans le service

Christophe a également été mis à l'écart de toutes les réunions de son service. La direction de *20 Minutes* a par ailleurs engagé

une procédure de contestation d'un avis d'aptitude rendu en avril 2020, avant de se rétracter. En ce sens, la DRH de l'époque avait fait pression auprès de la médecine du travail en lui écrivant qu'elle « abandonnerait la procédure si le salarié était déclaré inapte ». De même, elle a initié une procédure de licenciement en mai 2020, ne l'abandonnant qu'après intervention de l'inspection du travail.

La cour d'appel y voit un « usage abusif du pouvoir disciplinaire ». Par ailleurs, les juges reconnaissent les dires du salarié qui, documents à l'appui, affirme avoir subi une grave dépression réactionnelle à la suite des agissements de la direction du quotidien gratuit. Un premier jugement du conseil de prud'hommes de Paris, rendu en janvier 2022, n'avait reconnu qu'un licenciement sans cause réelle et sérieuse et écarté les autres demandes du journaliste. La cour d'appel a reconnu – et indemnisé comme tels – la « discrimination » et le « harcèlement moral » en raison du handicap et de l'état de santé. *20 Minutes* se retrouve également condamné pour « manquement à l'obligation

de sécurité » et « licenciement nul ». Le SNJ-CGT s'est porté intervenant volontaire aux prud'hommes comme en appel.

## Alertes multiples et circonstanciées

La direction a pourtant été alertée à de multiples reprises de l'accumulation de ses manquements et de leur gravité, d'abord par le journaliste lui-même, puis le SNJ-CGT et le SNME-CFDT ont à plusieurs reprises et dès septembre 2020 publiquement dénoncé la situation tandis qu'en interne, une « procédure d'alerte pour atteinte à la santé physique et mentale » était lancée en mars 2020 par l'élu SNJ-CGT au comité social et économique (CSE). On peut y ajouter les préconisations répétées de la médecine du travail et de l'inspection du travail, cette dernière rendant en décembre 2021 les résultats d'une enquête aux conclusions très sévères à l'encontre de l'entreprise. Une procédure est toujours en cours quant à d'éventuelles poursuites pénales.

Cette affaire n'est malheureusement qu'une parmi d'autres illustrant le management dysfonctionnel et toxique qui s'est mis en place depuis des années à *20 Minutes*. Dernièrement, c'est Lise, élue SNJ-CGT au CSE, qui a été victime de comportements et propos transphobes de la part du directeur général. Un ancien rédacteur en chef adjoint a été rattrapé en décembre 2022 par de graves accusations, précises et concordantes, de harcèlement sexuel au moment où il devait être nommé directeur de la rédaction de *La Provence*, qui a renoncé à le recruter. Il est aujourd'hui à *Valeurs actuelles*. Citons encore ce journaliste dont la demande d'augmentation de salaire a été qualifiée par la direction de « chantage », avec licenciement pour faute grave à la clé...

■

L. F.

## ENTRETIEN

# “Fatigué et amaigri, *Mumia* est toujours aussi combatif”

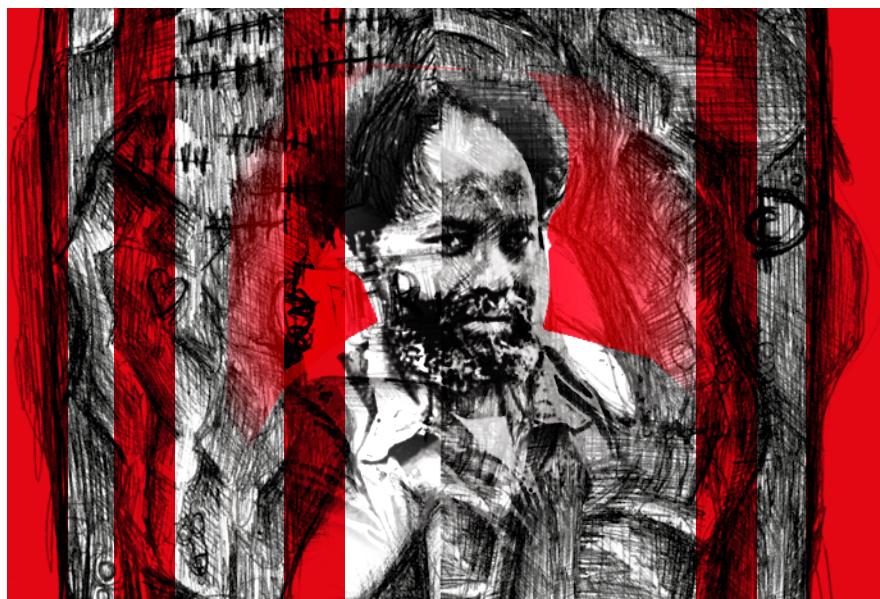
Avec une délégation du collectif français « Libérons Mumia », où il représente la CGT, Jacky Hortaut a rendu visite à Mumia Abbu-Jamal dans sa prison de Pennsylvanie fin mai. Le journaliste afro-américain est enfermé depuis quarante-trois ans pour le meurtre d'un policier qu'il a toujours nié.

**Témoins : Quelles sont les nouvelles de Mumia ?**

**Jacky Hortaut :** Ces visites sont toujours un moment de très vive émotion. Dès son entrée dans la salle de visite, vêtu de sa combinaison orange, nous partageons des accolades fraternelles. Durant trois heures, nous échangeons sur la situation politique internationale – Gaza, Ukraine... – mais aussi et surtout sur les conséquences du retour de Trump au pouvoir et la montée des extrêmes droites dans le monde. Bien que fatigué et amaigri, Mumia est toujours aussi combatif, notamment lorsque nos échanges portent sur les peuples en souffrance. Suivent des nouvelles plus intimes de sa famille, de ses proches, de sa vie en prison et de ses relations avec les autres détenus. Mais, aujourd'hui, il ne se cache plus pour évoquer ses graves problèmes de santé. Une cataracte provoque une dégradation constante de sa vue, qui le prive depuis plusieurs mois de lire et écrire. Au point d'éprouver de plus en plus de difficultés à reconnaître ses codétenus autrement que par la voix et à tout moment de risquer la chute dans ses déplacements.

**Mumia est un homme de 71 ans qui poursuit son travail de journaliste, notamment par des chroniques pour Prison Radio. Que préconisent les médecins face au risque de cécité ?**

Ne plus pouvoir communiquer par l'écriture et ne plus pouvoir lire est pour lui une catastrophe. D'autant qu'il vient de subir une incroyable décision de l'administration qui, prétextant un nettoyage de sa cellule et sa quasi-cécité, lui intime l'ordre de se séparer de ses livres d'études, au moment où il prépare une thèse de doctorat sur Frantz Fanon,



l'un des plus célèbres militants anticolonialistes français. Mais pour l'heure, malgré la recommandation des médecins en faveur d'une intervention médicale, l'administration pénitentiaire n'a toujours pas donné son feu vert à l'opération au laser dont l'effet positif serait immédiat. À l'évidence, le déni de justice et l'absence de traitements médicaux démontrent que c'est bien la « mort lente » du journaliste que les autorités ont choisie.

**La justice refuse d'examiner les recours déposés par Mumia. Comment relancer une campagne de soutien dans un pays où l'injustice et le racisme sont plus que jamais revendiqués au plus haut niveau de l'État ?**

Ce qui est acté est très préoccupant. La justice de Pennsylvanie vient de mettre fin à ses recours possibles contre sa condamnation,

rejetant définitivement ses derniers appels, au mépris des nouvelles preuves d'innocence apportées par sa défense. La délégation française a rencontré ses soutiens, ses avocats et sa porte-parole Johanna Fernandez à New York et Philadelphie. Concernant sa santé, des discussions sont en cours entre ses avocats et l'administration pénitentiaire pour qu'il puisse enfin bénéficier d'une intervention chirurgicale lui permettant de retrouver au plus vite une vue normale. L'urgence est d'amplifier la mobilisation internationale pour sortir au plus vite Mumia de l'enfer carcéral avant qu'il ne soit trop tard. C'est avec l'engagement de tous, comme nous l'avons réussi pour l'extraire du couloir de la mort, que nous gagnerons sa libération. ■

**Propos recueillis par Patrick Kamenka**

# Budapest : une assemblée

**L'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) à Budapest a permis de dénoncer la répression du régime de Viktor Orbán, d'élire une nouvelle équipe, dont le représentant du SNJ-CGT à la vice-présidence, et de faire un pas vers l'autonomie financière.**

**L**e signal était clair. Avec le maire de Budapest en ouverture, Gergely Karácsony, l'un des principaux opposants au premier ministre Viktor Orbán, mais aussi en présence du haut représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Jan Braathu, et de la secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats, Esther Lynch, la tenue de l'assemblée générale de la FEJ dans la capitale hongroise constituait une protestation en soi. Les résultats ne se sont pas fait attendre : dès le lendemain, le parti au pouvoir en Hongrie, le Fidesz, a annoncé le report à l'automne du vote sur le projet de loi relatif aux organisations financées par l'étranger. L'AG, qui s'est déroulée dans un contexte de répression sans précédent contre les valeurs fondamentales et la liberté, et notamment à l'encontre des personnes LGBTQI, avait lieu quelques jours avant la gigantesque marche des fiertés que le gouvernement hongrois menaçait d'interdire. Arborant les couleurs de l'arc-en-ciel, les délégués ont protesté contre cette discrimination et réaffirmé leur solidarité indéfectible avec la communauté LGBTQI.

Une table ronde a permis d'aborder la situation des journalistes et la liberté de la presse en Hongrie, les principaux défis et la pression juridique et financière auxquels le journalisme indépendant est confronté, et les incertitudes sur l'impact de la loi européenne sur la liberté des médias (EMFA) qui doit entrer en vigueur en août 2025.

## Lutter contre les inégalités

Quant à ses travaux, l'AG a permis d'élire une nouvelle équipe : la Croate Maja Sever a été reconduite à la présidence et le secrétaire général du SNJ-CGT Pablo Aiquel a été élu vice-président. Le comité directeur a été renouvelé et il comprend désormais cinq journalistes free lance ou pigistes.

La Fédération a également adopté de nouvelles catégories des membres et une hausse des cotisations, dans le but d'améliorer l'autonomie financière de l'organisation tout en faisant peser le poids de l'augmentation sur

les syndicats qui ont le plus de moyens. Après le départ de la FEJ du syndicat britannique, le NUJ, un groupe minoritaire – composé notamment du SNJ, des Italiens de la FNSI, des Espagnols de FAPE et FESP et des Grecs de JUADN – a pris le relais sur les postures de division, sur fond de conflit avec la FIJ. Mais le SNJ-CGT continue le travail de diplomatie syndicale pour prôner l'unité et éviter davantage de divisions.

## Enquête sur les violences dans les rédactions

Concernant les travaux des commissions, le groupe d'experts sur les pigistes et free-lance a présenté la déclaration des droits promulguée à Vichy (voir *Témoins* n° 96 et page suivante) et le groupe d'experts sur le genre et la diversité (Gendeg) a présenté les résultats de son enquête<sup>1</sup>. Ouverte aux journalistes

syndicalistes affiliés à la FEJ, elle a permis d'avoir un premier état des lieux des inégalités et des violences subies dans les rédactions d'Europe. Ce sont 859 journalistes de 17 pays qui ont pu témoigner de leurs expériences professionnelles.

Plus d'un quart des personnes interrogées y déclarent s'être senties victimes de discriminations au cours de leur carrière, dont 77 % sont des femmes. La quasi-totalité des comportements sexuellement transgressifs signalés ont été subis par des femmes. Une motion a été présentée lors de l'AG. Objectif : mettre fin aux situations de violence, inviter les employeurs à mettre en œuvre des politiques de tolérance zéro, à développer des plans d'égalité et à soutenir l'accession des femmes aux postes de direction. ■

1. Enquête lancée en décembre 2024, close en janvier 2025.

# De Gaza aux journalistes

**Une assemblée générale de la FEJ est toujours l'occasion d'adopter une série de motions et de déclarations, déposées à l'initiative de ses membres. Passage en revue d'une sélection de thèmes, portés notamment par le SNJ-CGT.**

**D**ans une motion déposée par tous les membres de la FEJ, cette dernière « dénonce les attaques meurtrières contre les civils, dont les journalistes, depuis an et demi dans la bande de Gaza ». La FEJ alerte sur la mort de « près de deux cents

journalistes et professionnels des médias », « l'armée israélienne [cherchant] à imposer un black-out sur Gaza » et sur les « crimes de guerre » qu'elle y commet. La FEJ appelle les journalistes à se mobiliser « à l'instar de la mobilisation symbolique organisée à Paris le 16 avril ».

Par ailleurs, la FEJ se déclare solidaire des journalistes contraints à l'exil en Europe, provenant de pays « qui subissent des dictatures, des guerres, des gouvernements illibéraux ou différentes formes de violation des droits de l'homme ».

En France, par exemple, le programme Voix en exil vient en aide à certains d'entre eux mais « beaucoup peinent encore à trouver une stabilité professionnelle ». La FEJ appelle ses membres à « aider nos collègues journalistes en exil à exercer leur profession, dans le pays d'accueil ou à distance ».

# éée générale de combat



Le comité directeur de la FEJ pour 2025-2028 : présidente Maja Sever (CJA/TUCJ, Croatie), vice-président Pablo Aiquel (SNJ-CGT), Andrea Roth (DJV, Allemagne), Allan Boye Thulstrup (DJ, Danemark), Renske Heddema (NVJ, Pays-Bas), Antonis Repanas (Esiemth, Grèce), Xhemajl Rexha (AGK, Kosovo), Banu Tuna (TGS, Turquie), Sergiy Tomilenko (NUJU, Ukraine).

## ORIENTATIONS

# en exil : la haine répandue par X

### Conditions de travail dignes pour les journalistes pigistes

La FEJ dénonce également le sort des journalistes qui travaillent à l'étranger pour l'AFP. De plus en plus, l'Agence fait pression pour leur faire « signer un contrat de prestataire, renouvelable chaque mois ou plusieurs mois, d'un bureau à l'autre », ce qui « creuse encore des inégalités (déjà) extrêmement fortes en son sein ». La FEJ reprend aussi une « déclaration des journalistes free lance en Europe », déjà adoptée en janvier à Vichy par le groupe d'experts de la FEJ dédié aux journalistes free lance, dont les pigistes en France. Ce texte réclame notamment des conditions de travail dignes, une rémunération équitable, un accès à la protection sociale, la défense de leurs droits d'auteur et de négociation collective ou encore une protection contre les abus de l'IA.

Parmi ces pratiques discriminatoires, la FEJ condamne, dans une autre motion, le refus par *Le Canard enchaîné* de signer les articles de ses journalistes pigistes sous leur vrai nom, utilisant deux pseudonymes collectifs, Louis Colvert et Jérôme Canard. Une pratique contraire au Code de la propriété intellectuelle et une « invisibilisation très préjudiciable pour la reconnaissance du travail des journalistes concernés et leur crédibilité vis-à-vis de leurs sources ».

### Invitation à quitter X

La FEJ a quitté le réseau social X d'Elon Musk et invite ses membres à faire de même. « L'évolution éditoriale de X, depuis son rachat par Elon Musk, est tout simplement contraire à nos valeurs humanistes, à notre engagement en faveur de la liberté de la presse et du pluralisme des médias, et à notre lutte contre

toutes les formes de haine et de discrimination », commente Ricardo Guttiérrez, secrétaire général de la FEJ. De nombreux médias européens ont déjà franchi le pas, ainsi que des organisations européennes de journalistes dont, en France, le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT-Journalistes.

Parmi les nombreux textes adoptés à Budapest figure également une « déclaration de soutien » à Lise, déléguée SNJ-CGT à 20 Minutes, victime de propos et d'une attitude transphobe de la part de son directeur général, lors d'une réunion de négociation. « L'Assemblée générale de la FEJ souligne que, partout en Europe, dans tous les médias, et en particulier dans les médias de la taille de 20 Minutes, des mesures préventives durables contre toutes les formes de discrimination et de violence sexiste et sexuelle au travail doivent être mises en place », conclut le texte. ■

Professionnel·le·s de l'information,

## Audiens vous protège et vous accompagne



👉 Vous êtes journaliste rémunéré·e à la pige ?  
Vous êtes (peut-être sans le savoir) adhérent·e à Audiens !

**Vos droits à ces garanties sont ouverts automatiquement dès que vous avez réalisé une pige dans les 12 derniers mois**

En effet, vous bénéficiez d'une protection en cas de maternité et en cas de coups durs tels que l'invalidité et le décès. Celle-ci est issue de la convention des journalistes pigistes et du dispositif mis en place par vos représentants professionnels, et est assurée par Audiens.

### La Garantie Santé Pigistes : le renforcement de votre protection

Pour le remboursement de vos frais de santé et ceux de votre famille, vous pouvez bénéficier d'une couverture conventionnelle créée spécialement pour vous par vos partenaires sociaux :

- ★ Vos employeurs participent à la cotisation de cette couverture
- ★ Ainsi, vous pouvez adhérer à une couverture santé à 47€/mois, mais ne payez que 23,50€\*
- ★ Vous accédez à une protection complète incluant des services utiles pour vous faciliter la vie : téléconsultation médicale, assistance en cas d'hospitalisation, soutien en cas de difficultés ou de coup dur...

\*sous conditions

### Vous protéger, le moteur de nos actions

2016

1976

Création d'un régime particulier de retraite complémentaire pour les journalistes rémunérés à la pige

2005

Création d'une garantie santé dédiée aux journalistes rémunérés à la pige en collaboration avec PEPS

EN SANTÉ

Création du régime conventionnel santé. Un Fonds collectif pour la santé des journalistes rémunérés à la pige, financé par les cotisations obligatoires des employeurs, associé à une Garantie Santé Pigistes dédiée

EN PRÉVOYANCE

Amélioration des prestations : augmentation du capital décès, création d'une rente éducation pour les enfants à charge en cas de décès, délai de franchise réduit pour les arrêts de travail notamment en cas d'hospitalisation

1988

Gestion par Audiens du régime de prévoyance pigistes instauré à titre obligatoire par la convention collective des journalistes (en cas de décès, d'invalidité, maternité...)

2011

Amélioration du régime de prévoyance avec la création d'une participation au congé légal de maternité

2023

EN SOUTIEN  
Création d'un accompagnement spécifique en cas de blessures psychiques dans l'exercice de votre activité



📞 Pour en savoir plus : 0 173 173 809